

## Bon de souscription pour la restauration de la forge et du four de la Fare à La Roche de Rame

**Oui, je fais un don de ..... euros pour aider à la restauration de la forge et du four de la Fare à La Roche de Rame et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours**

et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

- **Paiement par chèque** : merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du patrimoine – Forge et four de la Fare – La Roche de Rame ». Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.
- **Paiement en espèces** : merci de compléter vos coordonnées auxquelles nous vous adresserons votre reçu fiscal :

Nom ou société : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

**Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :**

- de l'Impôt sur le Revenu       de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune  
 de l'Impôt sur les Sociétés

**Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :**

- de l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable.  
*Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.*
- **OU** de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50.000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €). *Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.*

**Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60 % du don et dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires HT.**  
*Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.*

- **Coupon réponse à renvoyer à : Fondation du patrimoine**  
Palais de la Bourse CS 21856 – 13221 Marseille cedex 01
- **Vous pouvez faire un don en ligne** pour ce projet (paiement sécurisé)  
sur le site de la Fondation du Patrimoine en tapant l'adresse suivante :  
[www.fondation-patrimoine.org/53036](http://www.fondation-patrimoine.org/53036) ou en utilisant le QR code.



Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Éditions du Fournel – Tél. 04 92 23 15 75

# FONDATION



# DU PATRIMOINE

## Sauvons la richesse de notre patrimoine



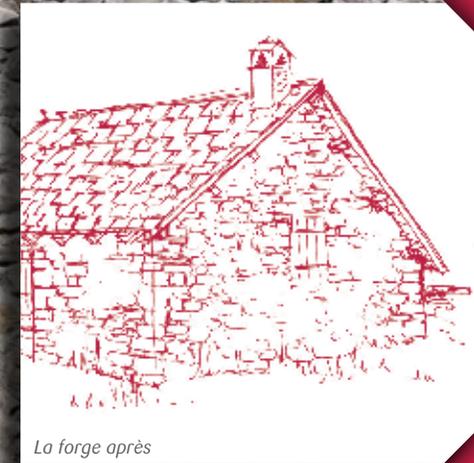
La forge avant (vue Sud-Ouest)



L'intérieur du four



Le four (vue Sud)



La forge après

## Forge et four banal de la Fare 05310 La Roche de Rame



FORGE LA ROCHE DE RAME R. BERT



Le soufflet



Le four (vue Ouest)



La forge (vue Sud)



La forge (vue Nord-Est)



## *Restauration de la forge et du four de la Fare*



Le four (vue Sud-Ouest)

Le village de La Roche de Rame se situe aux portes du Parc des Écrins, figure emblématique des paysages de montagne qui participent au maintien des traditions locales liées aux particularités de la vie rurale en zone montagneuse.

La commune de La Roche de Rame possède une vieille forge, associée à ses cotés à un four banal, témoins d'un passé riche en travaux artisanaux qui composaient l'animation économique du village au 19ème siècle. Le département des Hautes-Alpes est un terrain d'accueil touristique indéniable. Ses nombreux visiteurs, venus de tous les coins de France et d'Europe, apprécient l'authenticité de ces terres qui ont su garder leur caractère original au travers de son habitat, ses paysages et ses coutumes.

La réhabilitation de la forge et du four, situées au cœur du village, est un atout touristique sortant de l'ordinaire mais aussi un moyen de conforter du lien entre les habitants du village au travers des fêtes et manifestations que ces lieux pourront accueillir. Le projet est de restaurer les deux bâtiments à l'identique afin de conserver leur âme et ainsi proposer au public la démonstration des activités existantes au 19ème siècle.

La volonté de la municipalité est de réhabiliter ces bâtiments tels qu'ils existaient au 19ème siècle, avec, pour la forge, l'âtre et la cheminée nécessaires au forgeron. L'intérieur sera agrémenté avec des outils anciens. Le village disposera également d'un four banal proche du centre qui contribuera à l'animation des fêtes traditionnelles avec la cuisson du pain comme cela se pratiquait autrefois.

***Ces bâtisses, témoin du passé, sont les vôtres.  
Participez à leur sauvegarde au travers de la souscription publique.  
Vous bénéficierez d'une réduction d'impôt de 66 % de votre don !***